

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 11 mai 2009

~~~~~  
**Maison des entreprises de Saint André de Sangonis
Convention d'objectifs 2009**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu la demande de financement envoyée par la MDE pour 2009 qui fait apparaître une augmentation du coût de ces trois opérations de 9843 € et une demande corrélative de financement supplémentaire par les communautés de communes du Pays de 22 000 € (dont 9 382 € supplémentaire pour la CCVH),

Considérant la demande d'explications détaillées des communautés de communes du Cœur d'Hérault à la maison des entreprises sur les raisons de ces augmentations afin de pouvoir rationaliser les actions à mettre en place,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2009 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis ; cette convention retiendra deux missions prioritaires : pépinière d'entreprises et bourse à l'immobilier d'entreprises, conformément aux priorités visées dans le schéma territorial de développement économique du Pays.
- **D'engager** la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2009 pour un montant de 12 708 €



Transmission au Représentant de l'Etat
N° 187 le
Publication le 18/05/2009
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 18/05/2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

